

CONSEIL MUNICIPAL DE GUENGAT

SEANCE DU 29 AVRIL 2026 PROCÈS VERBAL

Le 29 avril 2026 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Guengat, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, JP. HEMON, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, J. GUICHEN, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etait absente : S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. FAIELLO

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Date de convocation : 21 avril 2026

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR – SEANCE DU 29.04.2026

N°	Désignation	Vote
2026/04/07	Vote du Budget Primitif 2026	adoptée
2026/04/08	Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	-
2026/04/09	Finistère Ingénierie Assistance (FIA) : désignation d'un représentant en cas d'absence du Maire	adoptée

Délibération N°2026/04/07

BUDGET PRIMITIF 2026 : COMMUNE

Le Budget Primitif 2026 de la Commune s'équilibre :

- section de fonctionnement en dépenses et en recettes à : **1 136 403,00 €**
- section d'investissement en dépenses et en recettes à : **1 400 945,00 €**

Interventions : précisions apportées sur certaines prévisions budgétaires (section fonctionnement et section investissement) suite à quelques interrogations. 4 élus font part à l'assemblée de leur opposition concernant le vote du BP 2026 en évoquant des points manquants essentiels dans l'élaboration du budget prévisionnel de la commune

Par 15 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 14 avril 2026 :

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 de la Commune,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Délibération N°2026/04/08

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient d'instituer, dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire, ou son représentant.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal dresse la liste de vingt-quatre personnes susceptibles de faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs qui sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui établira ensuite la liste définitive de la Commission Communale des Impôts Directs composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants - le Maire étant membre de droit.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUSSARD Pierrick	SIMON Stéphane
ALBERICCI Marc	LE GOFF Pierre
KERMAREC Christine	GUIRRIEC Maryvonne
DANTEC Christine	L'HARIDON Denis
LE GOUIL Marcel	ASCOET Bernard

ARGOUARC'H Marie-José
GUILLEMOT Sébastien
TANGUY Jean-René
FAIELLO Solange
LAUDEN Sophie
STANQUIC Jean-Yves
POUPON Anne-Marie

QUEAU Gwenaëlle
BELLEIL Marion
HEMON Jean-Pierre
BOURHIS Alain
NAVARRETE Régis
TANGUY Sonia
BARGAIN Matthieu

Délibération N°2026/04/09

FINISTÈRE INGÉNIERIE ASSISTANCE (FIA) : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE

Par délibération du 31 mars 2017, la commune décidait d'adhérer au FIA « Finistère Ingénierie Assistance », établissement public administratif départemental d'appui à l'ingénierie locale.

La commune adhère au FIA pour une assistance d'ordre technique, juridique ou financier car elle ne dispose pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Il y a lieu de désigner un élu pour représenter la commune, en cas d'absence du Maire, à l'Assemblée Générale de Finistère Ingénierie Assistance.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Stéphane SIMON pour représenter la commune de Guengat, en cas d'absence du Maire, à l'Assemblée Générale de Finistère Ingénierie Assistance.

Interventions : pas d'observation de la part des élus

A l'unanimité (19 voix pour), le Conseil Municipal :

➤ DESIGNER M. Stéphane SIMON pour représenter la commune de Guengat, en cas d'absence du Maire, à l'Assemblée Générale de Finistère Ingénierie Assistance.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Elaboration de la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2027 : tirage au sort

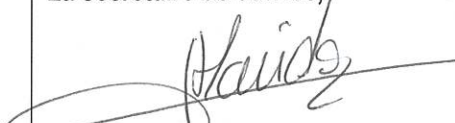
3 personnes ont été tirées au sort, à partir de la liste électorale, afin d'établir la liste préparatoire des jurés 2027 à transmettre au tribunal de Grande Instance de Quimper.

Élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs

Le Maire fait part à l'assemblée de l'obligation de réunir le Conseil Municipal le vendredi 5 juin 2026 (décret ministériel 2026-301 du 21 avril 2026) afin de désigner les délégués du Conseil Municipal qui seront amenés à voter le dimanche 27 septembre 2026 pour l'élection des sénateurs.

Fin de la séance

La secrétaire de séance,


C. L'HARIDON

Le Maire,

D. LE GOFF

